



MAIRIE DE GENTE
5 route de la Mairie
16130 GENTE
Tél : 05.45.83.73.97/Fax : 05.45.83.64.34
E-mail : mairiedegente@wanadoo.fr

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'An deux mil vingt et deux, le quatorze novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09/11/2022

Présents : BERNARD Carmen, SEGUIN Gaël, NOËL Christine, FRÉDÉRIC Romain, JASMIN Nathalie, GOURRAUD BABIN Maryse, COUVRY Anthony, FRADIN Elisabeth, CHABROL Isabelle, DA COSTA Paulo, OSES Laura, JASMIN Maria-Rosa, SEGUIN Gérard, LALIDA Patrick, BARRÉ Françoise.

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : DA COSTA Paulo

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Maire de la Commune.

Monsieur DA COSTA Paulo est nommé secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

Madame Le Maire, demande qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour, concernant une décision modificative pour l'acquisition d'un meuble bas pour le restaurant scolaire afin de continuer la mise en conformité des locaux.

1- Désignation d'un membre de la CLECT (Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées) :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un membre du Conseil Municipal doit être désigné afin d'être membre de la CLECT au sein de Grand-Cognac. Après un tour de table Monsieur Anthony COUVRY propose sa candidature.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour que Monsieur Anthony COUVRY siège à la commission de la CLECT.

2- Reversement de la part intercommunale de la taxe d'aménagement :

Madame Le Maire donne lecture de la convention concernant le reversement de la part communale de la taxe d'aménagement. Il en ressort que la communauté d'agglomération récupérera 100% des recettes de taxe d'aménagement sur les périmètres des zones d'activité économique et 0% des recettes de taxe d'aménagement sur le reste du territoire communal. La délibération est acceptée à l'unanimité.

3- Détermination des durées d'amortissement des immobilisations :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de déterminer des durées d'amortissement des immobilisations afin de se mettre en conformité avec la nouvelle comptabilité (M57) qui rentre en vigueur pour notre commune en janvier 2023. La délibération est acceptée à l'unanimité.

4- Remplacement de l'enceinte sono et achat d'un support micro pour l'Église Saint Médard

Madame Le Maire, informe le Conseil Municipal du remplacement du matériel de sono vieillissant qui ne fonctionne plus correctement lors des cérémonies qui ont lieu à l'Église de Genté. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la délibération concernant l'achat de ce matériel.

5- Prévision élagage pour 2022/2023 :

Les arbres qui se trouvent vers le lotissement de la Petite Croix seront déplacés et remplacés par des arbustes. Un nettoyage des bois morts sera fait dans le parc de la Mairie. En ce qui concerne les arbres en bords de route, les propriétaires devront faire le nécessaire afin qu'ils ne gênent pas à la circulation.

6- Plantation d'arbres :

Des devis ont été établis par la pépinière Coiffard, le devis retenu pour le moment est celui concernant le Parc de la Mairie avec la mise en place de tilleuls, et d'érables rouge et vert pour un montant TTC de 413,60 €. Les devis concernant le massif de Genté et le Lotissement de la Petite Croix seront réétudiés ultérieurement.

7- Devis assainissement - Futur local de la chasse :

Monsieur Romain FRÉDÉRIC, 3^{ème} Adjoint, va prendre contact avec la SAUR, afin de voir la possibilité de faire établir un devis concernant le raccordement pour l'assainissement.

8- Création d'un fossé rue des Champs de la Croix :

Monsieur Gaël SEGUIN, 1^{er} Adjoint va reprendre contact avec les différentes entreprises qui nous ont fait parvenir un devis car il y a un gros écart de tarif et la prestation n'est pas identique.

9- Achat de tableau interactif pour l'école maternelle de Genté :

Des devis ont été demandés concernant l'achat d'un tableau interactif pour la classe des maternelles de Genté, un point doit être fait avec la maîtresse de la classe car les devis ne proposent pas la même prestation. Il est donc utile de voir avec l'institutrice ses besoins.

10- Questions diverses :

a. Vestiaires foot :

Madame Nathalie JASMIN, 4^{ème} Adjointe a pris en charge le dossier concernant la réfection du vestiaire foot, un premier devis a été établi par un architecte mais le montant étant beaucoup trop élevé et ne correspond pas non plus aux attentes de la commune. Mme JASMIN va donc se rapprocher de la ligue

afin d'avoir des conseils et un suivi de dossier permettant ainsi de voir qu'elles sont les subventions qui pourraient nous être accordées.

b. Goûter des aînés :

Madame Le Maire rappelle que le goûter des anciens aura lieu samedi 19 novembre à partir de 15h à la salle des fêtes de Genté. A cette occasion une petite collation leur sera offerte en même temps que la remise de leur colis. Des jeux ont été loués afin de créer un moment de partage convivial. Environ 80 personnes ont répondu pour assister à cette animation. Pour les personnes ne pouvant pas venir ce jour-là, la distribution des colis se fera le week-end du 26 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Prochain Conseil Municipal le 12 décembre 2022 à 18h dans la salle du Conseil

CM DU 14.11.2022

Le Maire,
Carmen BERNARD



Délibération 14-11-2022-01 – Désignation d'un membre à la CLECT – Monsieur Anthony COUVRY – Approuvé à l'unanimité

Délibération 14-11-2022-02 – Reversement de la taxe d'aménagement - Grand-Cognac – Approuvé à l'unanimité

Délibération 14-11-2022-03 – Détermination des durées d'amortissement des immobilisations – Approuvé à l'unanimité

Délibération 14-11-2022-04 – Acquisition de matériels imputation en investissement – Enceinte sono et support micro – Approuvé à l'unanimité

Délibération 14-11-2002-05 – DM N°2 – Virement de crédits pour acquisition d'un meuble bas inox avec travaux de conformité.